Image not found or type unknown

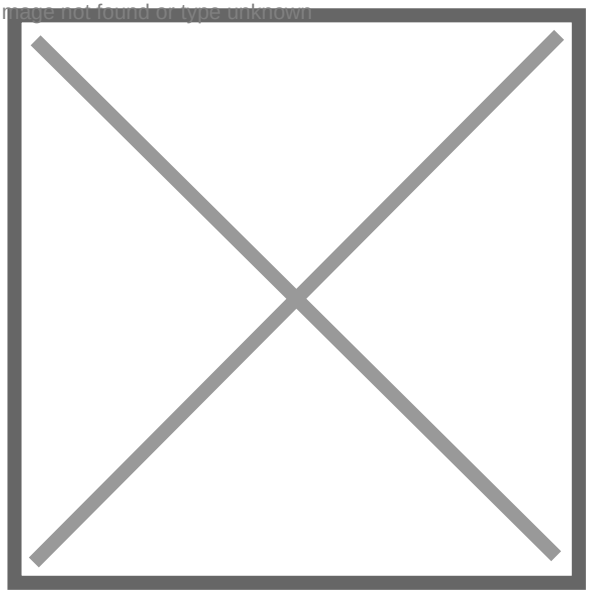

Puis je changer de notaire

Par **eiso**, le **01/02/2017** à **19:27**

Bonjour,
Mes parents sont decedés et un notaire suit le dossier.
Nous sommes trois.cela fait deux ans que le dossier traine.
Je voudrai savoir si je peux prendre un autre notaire de mon cote afin qu'il regularise la situation qui est tres confictuelle.
En fait je ne veux plus qu'il soit mon notaire.
Je voudrai savoir si cela va engendrer des frais supplementaires, voir double frais.

merci de me renseigner
Cordialement

Par **goofyto8**, le **01/02/2017** à **19:56**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

[citation]
Je voudrai savoir si cela va engendrer des frais supplementaires, voir double frais.
[/citation]

Oui.

[citation]Mes parents sont decedés et un notaire suit le dossier.
Nous sommes trois.cela fait deux ans que le dossier traine.

[/citation]

Il faudrait savoir si la succession traine, à cause, du notaire ou d'obstructions des autres héritiers.
Si c'est à cause des héritiers , le notaire n'est pas responsable et un autre notaire ne pourra pas, lui non plus, débloquer la situation et il vous conseillera de faire appel à un avocat .

Par **eiso**, le **02/02/2017** à **17:11**

Bonjour et merci pour votre reponse.
En fait du cote du notaire l'assurance habitation n'a pas ete reglé, il y avait de quoi regler sur le compte mais il m'a repondu qu'il se devait de garder une certaine somme.
En ce qui concerne les impots taxe d'habitation et taxe fonciere tout avait ete regle par le notaire suite aux deces de mes parents, mais les impots ont fait une erreur, ils m'ont envoyé un cheque de remboursement que je leur ai renvoyé, puis un virement sur le compte du notaire. de son cote il n'a pas refait le virement suite a cette erreur. aujourd'hui je me retrouve avec des frais et des lettres de relance. de son cote le notaire n'a pas denié me repondre. concernant mes soeurs elles ne donnent aucune avance pour regler des factures et le notaire se retourne contre moi en me disant il me faut encore X euros. Elle ne paient pas en temps voulu le paiement fractionné des frais de successions et comme les impots m'ont choisi. mon compte est saisi.
l'une a eu la gentilesse de me repondre que nous sommes solidaire vu la loi ....
a ce niveau pensez vous qu'il faut que je prennne un avocat ou bien me diriger vers une association de consommateur. car aujourd'hui je n'ai plus rien.
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés